
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 mai 2017 à 19 h
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Monsieur Richard CELZI, conseiller du district de Tétéraultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement
Madame Myriame BEAUDOIN, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services
aux entreprises
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Daniel SAVARD, directeur de la Direction de la culture des sports des loisirs et du
développement social
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs
Monsieur Magella RIOUX, secrétaire d'arrondissement
Madame Annick BARSALOU, analyste des dossiers
Madame Diane Mongeau, secrétaire recherchiste

Et

Monsieur Martin DEA, commandant, poste de quartier 48

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 38 citoyen(ne)s.

Ouverture de la séance.

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 07.

CA17 27 0113

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déclarations des élu(e)s.

Le maire annonce la publication des études concernant la gentrification. Plus de 2000 personnes ont accepté de répondre à l'enquête et il invite les citoyens à en prendre connaissance. De plus, il annonce que le plan de propreté sera rendu public prochainement, dans lequel plusieurs millions de dollars seront investis pour que l'arrondissement soit propre et que tous les citoyens en soient fiers. Enfin, il rappelle que bien que l'arrondissement ait déjà tenu deux assemblées de consultation concernant la Cité de la Logistique, il a tout de même l'obligation de tenir indépendamment deux autres consultations en regard du Droit d'initiative. Il y aura donc prochainement une consultation afin de recueillir les commentaires des citoyens et une seconde consultation où l'on recevra les mémoires. Toutefois, il mentionne que ces consultations ne remettent pas en question la décision qui a été prise de mandater l'OCPM pour se pencher sur les enjeux entourant le secteur de la Cité de la logistique. Il annonce également que le conseil adoptera le nouveau mandataire du programme Tandem, il s'agit de l'organisme L'Anonyme. De plus, la Brigade verte sera de retour cette année et sera parrainée par les organismes Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur et Dopamine. Il explique qu'il s'agit d'un projet à portée sociale qui permet de contribuer à la propreté de l'arrondissement. Il remercie les gens qui lui ont offert leurs condoléances à la suite du décès de son père.

Monsieur Richard Celzi invite les citoyens à participer à deux corvées de nettoyage qui auront lieu le 6 mai prochain, au parc Thomas-Chapais et sur la partie commerciale de la rue Hochelaga dans Tétreaultville. De plus, il annonce l'événement La promenade de Jane qui aura lieu le 7 mai prochain.

Madame Karine Boivin Roy renouvelle son invitation aux citoyens à participer à la 1^{re} édition de la course urbaine qui aura lieu dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve le 28 mai prochain. Les trois épreuves de 1, 5 et 10 km au départ du parc Morgan, croiseront sur leur parcours des lieux emblématiques de l'arrondissement tels que le Marché Maisonneuve, le Stade olympique et l'avenue Morgan. Tous les coureurs et marcheurs recevront une médaille pour leur participation. Elle annonce que près de 250 personnes sont inscrites jusqu'à ce jour et qu'une vingtaine de bénévoles sont demandés pour faire de cet événement un succès. Elle annonce que le conseil d'arrondissement accordera une contribution financière de 6 000 \$ au Comité de surveillance Louis-Riel pour deux projets d'aménagement prévus au boisé Jean-Milot. Il s'agit de l'aménagement d'une aire de repos et de l'installation de bancs destinés aux randonneurs. La Caisse Desjardins de Mercier-Rosemont participe financièrement à ce projet avec une contribution de 5 000 \$. Elle rappelle que depuis 2016, 457 arbres et arbustes ont été plantés et qu'une passerelle d'observation a été aménagée.

Madame Laurence Lavigne Lalonde rappelle que le maire a déclaré à la dernière séance que lors de la campagne électorale de 2013, tous les partis incluant Projet Montréal étaient en faveur de l'implantation d'une Cité de la Logistique. Elle fait la lecture d'extraits d'un document produit par Projet Montréal en 2013, intitulé Éco parc industriel du pôle L'Assomption Sud, qu'elle dépose. Aussi, elle rappelle quelques engagements donnés par le maire concernant le secteur L'Assomption en 2013. Elle s'interroge sur ce qu'il qualifie de consensus entourant le secteur L'Assomption Sud et comment il croit pouvoir créer 1500 emplois dans ce secteur et qu'est-ce qui sera mis en place pour attirer près de 500 millions \$ en investissement.

Monsieur Éric Alan Caldwell veut souligner la contribution financière qui sera accordée à l'organisme LANDE pour son projet de verdissement les Arpents Verts espace de quartier. Il félicite les initiateurs du projet, citoyens et groupes communautaires, pour la réalisation de cet espace. De plus, il félicite et remercie l'organisme l'Anonyme de prendre le mandat du programme Tandem. Il salue l'initiative des organismes La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur et Dopamine pour le projet de brigade verte.

Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Luc Gallant **30.04** Le citoyen soulève certains griefs des participants de la consultation publique tenue par l'Institut du Nouveau Monde le 28 janvier dernier, quant au manque de temps et d'information pour se préparer, alloués aux participants et voudrait savoir si le maire a l'intention d'en tenir compte dans le cadre des prochaines consultations sur le même sujet.

Le maire répond au citoyen.

Lucie Beaudoin **30.04** La citoyenne aimerait connaître les détails du mandat qui sera donné à l'OCPM et l'état d'avancement des propositions, étant donné que les principaux acteurs, dont le Port de Montréal et le ministère des Transports sont absents des discussions depuis 2004.

Le maire répond à la citoyenne.

Raymond Moquin **30.04** Le citoyen souhaite, au nom du collectif en environnement, offrir ses sincères condoléances au maire pour le décès de son père. De plus, il aimerait savoir si le maire s'engage à ce que la consultation publique relativement à la Cité de la Logistique aborde la question des impacts potentiels sur les quartiers limitrophes, dont Mercier-Est. Enfin, il voudrait savoir si le maire a l'intention de

documenter les potentiels impacts en installant par exemple, des stations de mesurage et en engageant des firmes d'experts pour réaliser des études.

Le maire répond au citoyen.

Suzie Miron **40.03** La citoyenne aimerait avoir des précisions concernant les modifications qui seront apportées au Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017).

Le maire répond à la citoyenne.

Philippe Letarte **20.06** Le citoyen se présente comme un cofondateur de l'organisme LANDE. Il remercie les élus et les directeurs Pierre Morissette et Myriame Beaudoin pour le soutien financier accordé à l'organisme et les invite à visiter les aménagements réalisés et à participer aux activités organisées par l'organisme.

André Ethier **40.11** Le citoyen se dit inquiet que l'on permette l'installation d'équipements mécaniques sans mur antibruit sur le toit du bâtiment voisin de son immeuble

Madame Myriame Bédard, messieurs Éric Alan Caldwell et Richard Celzi répondent au citoyen.

Réal Bergeron **40.03** Le citoyen aimerait savoir si les résidents seront consultés sur les enjeux concernant les modifications au Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017) et s'il y a un échéancier pour la planification des consultations. De plus, il aimerait savoir si les rues Eugène-Achard et Anjou seront ouvertes.

Le maire et madame Myriame Beaudoin répondent au citoyen.

Julie Morissette **40.01** La citoyenne aimerait savoir pourquoi seulement trois éléments sont modifiés au Règlement sur les PIIA dans le secteur de la Cité de la logistique et s'il y en aura d'autres. De plus, elle aimerait savoir comment l'arrondissement va remédier à la faille au Règlement sur les PIIA qui avait été identifiée lors de la consultation publique du 23 mars 2017, concernant la subdivision des lots.

Le maire et mesdames Myriam Beaudoin et Laurence Lavigne Lalonde répondent à la citoyenne.

Période de questions des citoyens d'ordre général.

Patrick Thériault Le citoyen offre au maire, au nom de ses confrères et consœurs, ses sincères condoléances. Il se présente comme directeur syndical adjoint région est du Syndicat des cols bleus de Montréal, section 301 du SCFP. Il demande que l'arrondissement respecte les recommandations 23 et 25 de la commission Charbonneau, soit de consolider et d'accroître l'expertise interne en matière d'aménagement et d'entretien de parc, au profit des citoyens de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Le maire et Pierre Morissette répondent au citoyen.

Jean Lapointe Le citoyen déplore l'état de la piste cyclable sur la rue Notre-Dame et des travaux inachevés au parc Bellerive à l'aube des festivités du 375^e anniversaire de Montréal. Il voudrait savoir ce que fait l'arrondissement pour régler la situation.

Le maire et Pierre Morissette répondent au citoyen.

Laurent Lebuiss Le citoyen demande que la piste cyclable de Longue-Pointe soit déneigée l'hiver afin de permettre aux citoyens de pratiquer leur activité physique, soit la marche ou le vélo. De plus, il aimerait savoir si les jardins communautaires situés sur cette emprise seront attribués à des jardiniers. Enfin, il suggère d'installer le long du parcours, des panneaux d'information communautaires.

Le maire et Pierre Morissette répondent au citoyen.

Marc-André Bondu Il offre au maire, au nom des cols bleus présents dans la salle ses sincères

condoléances. Il se présente comme directeur syndical des cols bleus, région est de l'île et membre du comité des jeunes, section 301 du SFCP. Il demande que l'arrondissement respecte les recommandations 23 et 25 de la commission Charbonneau, soit de consolider et d'accroître l'expertise interne en matière de déneigement et d'entretien des routes l'hiver.

Le maire, Pierre Morissette, Éric Alan Caldwell et Laurence Lavigne Lalonde répondent au citoyen.

Franz Charneux Le citoyen rapporte que l'on retrouve de plus en plus de pesticides dans les fruits et légumes vendus dans les épiceries et qu'il serait pertinent dans ce contexte de favoriser l'établissement de nombreux jardins communautaires afin de permettre aux citoyens de cultiver des fruits et légumes sains pour leur santé.

Le maire répond au citoyen.

Daniel Chartier Le citoyen déplore la détérioration du mont Saint-Antoine et suggère qu'une promenade urbaine soit réalisée sur ce territoire. De plus, il affirme que la fermeture d'une sortie au métro Honoré-Beaugrand cause des problèmes de circulation pour les piétons qui doivent marcher dans la boue due au chantier de construction et demande que soit élargie la zone réservée aux piétons.

Le maire et Pierre Morissette répondent au citoyen.

Michel Ferrara Le citoyen souhaite au maire, au nom des membres du comité de surveillance du parc Thomas-Chapais, ses sincères condoléances. Il remercie les élus, les directeurs et les cols bleus pour leur collaboration à la 4^e édition de l'éradication du Nerprun. Il invite tous les élus à participer à l'activité La promenade de Jane qui aura lieu le 7 mai prochain à 13h30.

Yvon Charest Le citoyen déplore l'état de la chaussée et des trottoirs sur l'avenue Dubuisson, la rue Liébert, la rue Vincent-Piette ainsi que le déglacage des trottoirs près de chez lui.

Le maire et Pierre Morissette répondent au citoyen.

Émilie Auclair La citoyenne se présente comme directrice de l'organisme Solidarité Mercier-Est. Elle présente le mémoire préparé par son organisme qui a été déposé dans le cadre des consultations de la Ville de Montréal sur la Politique de développement social. Elle veut sensibiliser les élus aux problématiques sociales propres au secteur Mercier-Est. Elle aimerait que l'arrondissement se dote d'un plan d'action en développement social. **Dépôt de document.**

Le maire, Laurence Lavigne Lalonde et Éric Alan Caldwell répondent à la citoyenne.

Mathieu Bédard Le citoyen demande pourquoi l'arrondissement engage des entreprises privées pour faire l'élagage des arbres plutôt que d'utiliser ses ressources internes telles que les cols bleus, beaucoup moins chers. De plus, il aimerait savoir quel pourcentage de la masse salariale représentent les contrats accordés à l'entreprise privée pour l'arrondissement.

Le maire et Éric Alan Caldwell répondent au citoyen.

Marcelo Ferdinand Le citoyen aimerait savoir comment sont réalisées les mesures de l'emprise de la voie publique afin de déterminer si un arbre appartient à la Ville ou s'il appartient au domaine privé.

Le maire et monsieur Pierre Morissette répondent au citoyen.

CA17 27 0114

Prolonger la période de questions des citoyens d'ordre général.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De prolonger la période de questions des citoyens d'ordre général afin d'entendre tous les citoyens inscrits à cette période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.06

Émilie Dupuis

La citoyenne offre ses condoléances au maire. Elle se plaint que des travaux sont effectués la nuit sur le terrain du CN voisin de son immeuble. Elle demande ce que le conseil peut faire pour intervenir et empêcher le CN de travailler la nuit.

Le maire et le commandant Martin Dea répondent à la citoyenne.

Réal Bergeron

Le citoyen voudrait savoir qui décide du type de commerces qui pourra s'installer dans le Faubourg Contrecœur et si l'arrondissement a un droit de regard. De plus, il voudrait savoir si une étude sur la circulation sera faite.

Le maire, Éric Alan Caldwell et Richard Celzi répondent au citoyen.

Isabelle Durand

La citoyenne se présente comme résidente de la rue Émile-Légrand. Elle se plaint des fortes vibrations ressenties chez elle et qui seraient occasionnées par le passage des autobus et par une fissure qui aurait été mal colmatée. Elle demande que la vitesse des autobus soit réduite à 30 km/heure sur la rue Émile-Légrand ou encore que le circuit soit modifié.

CA17 27 0115

Suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mai 2017.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De suspendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mai 2017. Il est 21 h 14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

CA17 27 0116

Reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mai 2017.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

De reprendre la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 mai 2017. Il est 21 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

CA17 27 0117

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2017.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.09

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 avril 2017.

CA17 27 0118

Motion pour reconnaître la contribution exceptionnelle de Mme Édith Maud Eaton.

CONSIDÉRANT que depuis 2011, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, la Ville de Montréal rend hommage aux Montréalaises en reconnaissance de leur contribution exceptionnelle au développement de la métropole;

CONSIDÉRANT que le 17 mars dernier, pour une édition spéciale du 375^e de Montréal, la Ville de Montréal a souligné, lors de la cérémonie Les Bâtitseuses de la cité 2017, l'importante contribution de 19 Montréalaises provenant de plusieurs arrondissements, en plus du prix origines à une femme autochtone;

CONSIDÉRANT que ces femmes se sont démarquées à plusieurs niveaux par leur participation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'amélioration des conditions de vie de leur communauté;

CONSIDÉRANT que Mme Édith Maud Eaton a été reconnue comme Bâtitseuse de la cité pour Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en tant que première auteure nord-américaine d'origine chinoise ayant écrit sur les difficultés et les préjugés subis par les Chinois en Amérique du Nord;

Il est proposé par Karine BOIVIN ROY

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

Que le conseil d'arrondissement reconnaisse la contribution exceptionnelle de M^{me} Édith Maud Eaton et lui rende hommage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.01

CA17 27 0119

Accorder et ratifier des contributions financières à divers organismes, pour une somme totale de 5 300 \$, provenant du budget de soutien des élu(e)s pour l'année 2017.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'accorder et de ratifier 9 contributions financières pour une somme totale de 5 300 \$ aux organismes suivants :

Organisme : Club de pétanque Hochelaga-Maisonnette du P.E.C.
Projet : Achat de gravel
District : Hochelaga
Montant : 350 \$

Organisme : Club social des amis de St-Fabien
Projet : Jeux de pétanque atout et divertissement
District : Louis-Riel
Montant : 400 \$

Organisme : Club de patinage Olympique
Projet : Spectacle « Festival Cinéma »
District : Maire (150 \$) / Louis-Riel (200 \$) / Maisonnette-Longue-Pointe (200 \$) /
Tétreaultville (200 \$) / Hochelaga (200 \$)
Montant : 950 \$

Organisme : Le Projet Harmonie
Projet : Fresque murale éducative
District : Maire (500 \$) / Louis-Riel (500 \$)
Montant : 1 000 \$

Organisme : CCSE Maisonnette - Caserne 18-30
Projet : Spectacle de Cirqua-Zema 2017 le 12 et 13 mai
District : Maire (250 \$) / Hochelaga (250 \$)
Montant : 500 \$

Organisme : Paroisse St-Donat de Montréal
Projet : Bazar St-Donat du 11 au 13 mai
District : Maire (150 \$) / Louis-Riel (150 \$)
Montant : 300 \$

Organisme : Club Vainqueurs
Projet : Camp d'entraînement du 12 mai au 5 juin
District : Maire (300 \$) / Louis-Riel (300 \$) / Tétreaultville (300 \$)
Montant : 900 \$

Organisme : Bâtir son Quartier
Projet : Exposition « 10 000 logements » - Bâtir son Quartier
District : Maire
Montant : 500 \$

Organisme : École primaire St-Fabien
Projet : Bazar St-Fabien 27 mai
District : Maire (200 \$) / Louis-Riel (200 \$)
Montant : 400 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1175298004

CA17 27 0120

Accorder une contribution financière non récurrente de 9 020 \$ au Service des loisirs St-Fabien pour l'embauche d'une ressource spécialisée pour le club de vacances et affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une contribution financière non récurrente de 9 020 \$ au Service des loisirs St-Fabien pour l'embauche d'une ressource spécialisée pour le club de vacances;

D'affecter une somme de 9 020 \$ provenant du surplus d'arrondissement à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1172935004

CA17 27 0121

Accorder une contribution financière au Regroupement des magasins Partage de l'île de Montréal, pour une somme de 4 450 \$, pour l'achat de fournitures scolaires et affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 4 450 \$ au Regroupement des magasins Partage de l'île de Montréal pour l'achat de fournitures scolaires;

D'affecter une somme de 4 450 \$ provenant des surplus d'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1172935005

CA17 27 0122

Accorder une contribution financière au centre communautaire Le Chez-Nous de Mercier-Est, pour une somme de 5 000 \$, pour les services d'entraide aux aînés de Mercier-Est et affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ au centre communautaire Le Chez-Nous de Mercier-Est pour les services d'entraide aux aînés de Mercier-Est;

D'affecter une somme de 5 000 \$ provenant des surplus d'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1172935006

CA17 27 0123

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec - Hochelaga-Maisonneuve, provenant du budget de fonctionnement de la Division des études techniques, pour son projet C-Vert : Jardin collectif et autres verdissements.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec - Hochelaga-Maisonneuve pour son projet C-Vert : Jardin collectif et autres verdissements;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1173829006

CA17 27 0124

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme LANDE, provenant du budget de fonctionnement de la Division des études techniques, pour son projet Les Arpents Verts, édition 2017.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme LANDE pour le projet Les Arpents Verts;

D'affecter une somme de 5 000 \$ au surplus de l'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1173478001

CA17 27 0125

Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à la Corporation d'animation des places publiques (CAPP) pour l'organisation de six événements sur et aux abords de la place Simon-Valois et au Carré Notre-Dame-des-Victoires, pour un total de douze jours d'animation. Autoriser une dépense de 50 000 \$ pour l'aménagement de la rue Ontario aux abords de la place Valois ainsi que pour le déploiement de terrasses publiques. Affecter une somme de 85 000 \$ des surplus budgétaires de l'arrondissement à ces fins.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 35 000 \$ à la Corporation d'animation des places publiques (CAPP) pour l'organisation de six événements sur et aux abords de la place Simon-Valois et au Carré Notre-Dame-des-Victoires;

D'autoriser une dépense de 50 000 \$ pour l'aménagement de la rue Ontario aux abords de la place Valois et pour le déploiement des terrasses publiques;

D'affecter une somme de 85 000 \$ des surplus budgétaires de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1176223008

CA17 27 0126

Accorder une contribution financière non récurrente de 6 000 \$ à la Corporation d'animation des places publiques pour la Foire commerciale de Mercier-Est - Culture d'ici. Affecter cette somme du surplus d'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 6 000 \$ à la Corporation d'animation des places publiques pour la « Foire commerciale de Mercier-Est – Culture d'ici »;

D'affecter une somme de 6 000 \$ au surplus de l'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1172935008

CA17 27 0127

Accorder une contribution financière non récurrente de 8 600 \$ au Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires pour l'embauche d'une ressource spécialisée pour le club de vacances. Affecter cette somme du surplus d'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY
Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'accorder une contribution financière de 8 600 \$ au Service des loisirs Notre-Dame-des-Victoires pour l'embauche d'une ressource spécialisée pour le club de vacances;

D'affecter une somme de 8 600 \$ provenant des surplus d'arrondissement pour le financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1172935007

CA17 27 0128

Approuver et ratifier la convention de partenariat entre la Ville de Montréal et l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. (A.S.B.M.) d'une durée d'un an, du 1er janvier au 31 décembre 2017, pour le volet soutien aux associations sportives régionales et accorder une contribution financière de 91 500 \$.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et l'Association des sports de balle à Montréal (1991) inc. (A.S.B.M.), d'une durée d'un an, se terminant le 31 décembre 2017;

D'accorder une contribution financière de 91 500 \$ dans le cadre du programme de soutien aux associations sportives régionales pour l'année 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1174734001

CA17 27 0129

Approuver et ratifier la convention entre la Ville de Montréal et L'unité d'intervention mobile l'Anonyme inc. pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2019, pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine « Tandem » et accorder une contribution financière totale de 696 600 \$ pour les années 2017 à 2019.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et L'unité d'intervention mobile l'Anonyme inc., d'une durée de trente-trois mois, du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2019;

D'accorder une contribution financière totale de 696 600 \$ pour les années 2017 à 2019, répartie comme suit :

<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
187 920 \$	253 080 \$	255 600 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1176243001

CA17 27 0130

Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du Cinéma Station Vu pour la tenue du 1er Festival de cinéma « Événement Porc Épic » du 24 mai au 28 mai 2017 et accorder une contribution financière totale de 8 500 \$. Affecter une somme de 3 500 \$ aux surplus de l'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Corporation du cinéma Station Vu, pour son projet Festival du cinéma « Porc Épic »;

D'accorder une contribution financière totale de 8 500 \$;

D'affecter une somme de 3 500 \$ provenant des surplus d'arrondissement à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1171314002

CA17 27 0131

Approuver les protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et douze organismes dans le cadre de projets estivaux 2017. Accorder des contributions financières non récurrentes représentant une somme maximale de 93 000 \$. Affecter une somme de 5 000 \$ du surplus d'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente entre la Ville de Montréal et douze organismes dans le cadre de projets estivaux 2017;

D'accorder une contribution financière non récurrente représentant une somme totale de 93 000 \$ répartie de la façon suivante :

Service des Loisirs Ste-Claire	2 900 \$
La Maison des Familles de Mercier-Est	2 000 \$
L'École et les arts	21 600 \$
Société d'animation de la Promenade Bellerive	5 000 \$
Club Aquatique de l'Est de Montréal	2 500 \$
Atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve inc.	6 000 \$
Louis-Riel en fête	1 500 \$
Service des loisirs St-Fabien	20 200 \$
Comité de surveillance Louis-Riel-Hochelaga	6 300 \$
Centre Communautaire Hochelaga	12 500 \$
Service des loisirs St-Clément	4 500 \$
Corporation d'animation des places publiques	8 000 \$

D'affecter une somme de 5 000 \$ provenant du surplus d'arrondissement pour la contribution à l'École et les arts;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Daniel Savard, directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer les protocoles d'entente au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1176612002

CA17 27 0132

Approuver la convention entre la Ville de Montréal et La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM) pour l'année 2017, dans le cadre du projet de Brigade verte 2017 de la rue Sainte-Catherine Est, secteur RUI Hochelaga et accorder une contribution financière totale de 20 000 \$. Affecter cette somme aux surplus de l'arrondissement.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve (LTQHM), dans le cadre du projet de Brigade verte 2017 de la rue Sainte-Catherine Est, secteur RUI Hochelaga;

D'accorder une contribution financière totale de 20 000 \$;

D'affecter cette somme du surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1174943005

CA17 27 0133

Approuver la convention entre la Ville de Montréal et le Comité de surveillance Louis-Riel pour l'année 2017, dans le cadre de deux projets d'aménagement d'aire de repos au boisé Jean-Milot et accorder une contribution financière de 6 000 \$.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Comité de surveillance Louis-Riel dans le cadre de deux projets d'aménagement d'aire de repos au boisé Jean-Milot;

D'accorder une contribution financière totale de 6 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers »;

D'autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.15 1173829005

CA17 27 0134

Approuver une modification à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et L'atelier d'histoire de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve par la résolution CA16 27 0173, pour la période du 11 avril 2016 au 31 décembre 2018, par l'ajout de l'annexe 1 - Installations et matériels prêtés à l'organisme.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver une modification à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et L'atelier d'histoire de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve par la résolution CA16 27 0173, pour la période du 11 avril 2016 au 31 décembre 2018, par l'ajout de l'annexe 1 - Installations et matériels prêtés à l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.16 1160506003

CA17 27 0135

Approuver une modification à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Corporation d'animation des places publiques par la résolution CA16 27 0288, pour la période du 11 avril 2016 au 31 décembre 2018, par l'ajout de l'annexe 1 - Installations et matériels prêtés à l'organisme.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver une modification à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Corporation d'animation des places publiques par la résolution CA16 27 0288, pour la période du 11 avril 2016 au 31 décembre 2018, par l'ajout de l'annexe 1 - Installations et matériels prêtés à l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.17 1160506004

CA17 27 0136

Attribuer à l'entreprise Vitrierie RD Ltée, un contrat de 72 977,71 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de remplacement de la cloison de verre acoustique à la maison de la culture Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2017-008.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise Vitrierie RD Ltée, un contrat de 72 977,71 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de remplacement de la cloison de verre acoustique à la maison de la culture Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2017-008;

D'autoriser une dépense totale de 72 977,71 \$, taxes incluses;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1176318005

CA17 27 0137

Attribuer à l'entreprise Vitrierie RD Ltée, un contrat de 72 977,71 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de remplacement de la cloison de verre acoustique à la maison de la culture Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2017-008 et autoriser une dépense totale de 87 573,25 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise Vitrierie RD Ltée, un contrat de 72 977,71 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de remplacement de la cloison de verre acoustique à la maison de la culture Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2017-008;

D'autoriser une dépense totale de 87 573,25 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à l'entreprise Vitrierie RD Ltée, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.18 1176318005

CA17 27 0138

Attribuer à la compagnie Émondage St-Germain et Frères ltée, un contrat de 396 031,39 \$, taxes incluses, pour les services d'élagage systématique pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16011. Affecter une somme de 361 629,45 \$ provenant du surplus de l'arrondissement à cette fin.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise Émondage St-Germain et Frères ltée, un contrat de 396 031,39 \$, taxes incluses, pour les services d'élagage systématique pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16011;

D'affecter une somme de 361 629,45 \$ provenant du surplus de l'arrondissement;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.19 1175133002

CA17 27 0139

Autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme Aquatique de Montréal (PAM) - Volet mise aux normes, pour le projet de réfection et de mise aux normes phase II de la piscine Pierre-Lorange.

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs du Programme aquatique de Montréal (PAM) - volet Mise aux normes;

Attendu que l'arrondissement adhère au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025 (PIAM);

Attendu que l'arrondissement s'engage à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM) – volet Mise aux normes, pour le projet « Réfection et mise aux normes phase II de la piscine Pierre-Lorange »;

De mandater le directeur de la Direction des services administratifs, pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1176320001

CA17 27 0140

Autoriser le directeur de la Direction des services administratifs, à disposer de mobilier de bureau et d'équipements informatiques ayant dépassé leur durée de vie utile ou étant devenus hors d'usage, à les offrir gratuitement à des organismes partenaires ou à les mettre aux rebuts.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'autoriser, le directeur de la Direction des services administratifs, à disposer de matériel informatique ayant dépassé sa durée de vie utile et à les offrir gratuitement à l'organisme à but non lucratif Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal;

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs, à disposer de mobilier de bureau et d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage et à les offrir gratuitement à des organismes partenaires ou à les mettre aux rebus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1175315001

CA17 27 0141

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par l'arrondissement de la réalisation des travaux visant la reconstruction de la conduite d'eau de la rue Haig, entre les rues Sherbrooke Est et Hochelaga, à l'aide d'une subvention du Service de l'eau.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par l'arrondissement de la réalisation des travaux visant la reconstruction de la conduite d'eau de la rue Haig, entre les rues Sherbrooke Est et Hochelaga, à l'aide d'une subvention du Service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1170836001

CA17 27 0142

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) à préparer un calendrier des préparatifs de la consultation publique dans le cadre du droit d'initiative sur le développement des activités industrialo-portuaires en lien avec la Cité de la logistique et autoriser la DAUSE à convenir d'un contrat d'animation de gré à gré pour tenir cette consultation publique.

Il est proposé

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) pour proposer un calendrier des préparatifs pour la consultation publique dans le cadre du droit d'initiative sur le développement des activités industrialo-portuaires relativement à la Cité de la logistique;

D'autoriser la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) à convenir d'un contrat de gré à gré pour préparer et tenir cette consultation publique.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Éric Alan CALDWELL

De procéder au vote nominal sur la proposition principale.

VOTE

Votent en faveur: Karine BOIVIN ROY, Richard CELZI

Votent contre: Éric Alan CALDWELL, Laurence LAVIGNE LALONDE

Le secrétaire d'arrondissement demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Le maire vote en faveur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

30.04 1171194001

CA17 27 0143

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à introduire ou modifier des dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le secteur de la Cité de la Logistique (01-275-116).

Avis de motion est donné par monsieur Réal Ménard qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à introduire ou modifier des dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans le secteur de la Cité de la Logistique se résumant comme suit:

- Ajouter les parcs à la liste des usages sensibles;
- Ajouter les voies cyclables aux objectifs et critères applicables à l'aménagement paysager et à l'aménagement des terrains;
- Augmenter à 300 m la distance exigée entre un terrain situé dans le secteur Cité de la logistique et d'une zone où est autorisé un usage sensible.

40.01 1173303001

CA17 27 0144

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier l'usage autorisé et la hauteur en étages autorisée des bâtiments au sein des zones 0208, 0217 et 0677 (01-275-115).

Avis de motion est donné par monsieur Richard Celzi qu'il sera présenté à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier l'usage autorisé et la hauteur en étages autorisée des bâtiments au sein des zones 0208, 0217 et 0677 (01-275-115).

40.02 1175378005

CA17 27 0145

Adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier l'usage autorisé et la hauteur en étages autorisée des bâtiments au sein des zones 0208, 0217 et 0677 (01-275-115) - 1175378005.

Il est proposé par Richard CELZI

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

D'adopter le premier projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) visant à modifier l'usage autorisé et la hauteur en étages autorisée des bâtiments au sein des zones 0208, 0217 et 0677 (01-275-115).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1175378005

CA17 27 0146

Demander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative et demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement.

Il est proposé par Richard CELZI

appuyé par Réal MÉNARD

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter, en vertu du paragraphe 3° de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le Règlement modifiant le Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecœur (07-017) relativement à l'ajout d'une disposition abrogative;

De demander au conseil municipal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1175378002

CA17 27 0147

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-27010), le Règlement sur les clôtures (RCA02-27012), le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M. c. O-0.1), le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA09-27001), le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA10-27015) et le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) (RCA17-27001).

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2017;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 13 mars 2017;

ATTENDU la tenue, en date du 4 avril 2017, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement et l'adoption, le même jour, d'un second projet de règlement;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement n'a été reçue en temps opportun;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-27010), le Règlement sur les clôtures (RCA02-27012), le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (R.R.V.M. c. O-0.1), le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA09-27001), le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA10-27015) et le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) (RCA17-27001).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1163520011

CA17 27 0148

Adopter le second projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant le zonage de la place du 375e et le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008) concernant la délégation de pouvoirs pour des projets situés dans le Secteur Cité de la logistique (RCA17-27003).

ATTENDU qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2017;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 4 avril 2017;

ATTENDU la tenue, en date de ce jour, d'une assemblée publique de consultation à l'égard du présent projet de règlement;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le second projet du Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant le zonage de la place du 375^e et le Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil d'arrondissement aux fonctionnaires et employés (RCA06-27008) concernant la délégation de pouvoirs pour des projets situés dans le Secteur Cité de la logistique (RCA17-27003).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1173520002

CA17 27 0149

Autoriser l'occupation du domaine public pour divers événements et édicter des ordonnances permettant la fermeture de rues, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la consommation et la vente de nourriture et de boissons alcooliques ou non alcooliques et la vente d'articles promotionnels reliés à l'événement.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2017 (partie 4);

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2017 (partie 4);

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre et de consommer, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2017 (partie 4), de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées dans des kiosques aménagés à cet effet;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, (8)), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2017 (partie 4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1176612001

CA17 27 0150

Édicter des ordonnances pour l'établissement de marchés publics temporaires pour la saison 2017-2018 dans les parcs Théodore et Edmond-Hamelin, au Square Dézéry ainsi qu'à l'intérieur du chalet du parc Théodore.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., c. M-2, article 13), l'ordonnance jointe à la présente permettant l'établissement de deux marchés publics sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275, article 516), l'ordonnance jointe à la présente permettant l'installation d'enseignes, d'enseignes publicitaires et de bannières portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant de vendre, sur les sites, aux dates et aux heures identifiés dans ladite ordonnance, des articles promotionnels reliés aux activités, de la nourriture et des boissons non alcoolisées, dans des kiosques aménagés à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1170960003

CA17 27 0151

Adopter la résolution autorisant le projet particulier PP27-0245 modifiant le projet particulier PP27-0160 afin de prolonger l'échéancier de réalisation d'un projet résidentiel projeté au 9050, rue Sherbrooke Est.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 4 avril 2017 le projet de résolution du projet particulier PP27-0245;

ATTENDU la tenue, en date de ce jour, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier et l'adoption;

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009),

La résolution autorisant le projet particulier PP27-0245 modifiant le projet particulier PP27-0160 afin de prolonger l'échéancier de réalisation de 24 mois d'un projet résidentiel projeté au 9050, rue Sherbrooke Est, selon les descriptions et conditions suivantes :

Le projet particulier PP27-0160 est modifié au 14^e paragraphe du troisième alinéa, et ce, en remplaçant l'intitulé « 60 mois » par l'intitulé « 84 mois ». Donc, les travaux de construction autorisés par le projet particulier PP27-0160 doivent dorénavant débuter dans les 84 mois suivant l'adoption du projet particulier PP27-0160. Si ce délai n'est pas respecté, la résolution autorisant l'adoption du projet particulier PP27-0160 sera nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1175092003

CA17 27 0152

Adopter le second projet de résolution du projet particulier PP27-0244 permettant la construction d'un bâtiment résidentiel projeté au 3950, rue Sherbrooke Est.

ATTENDU que le conseil d'arrondissement a adopté, à sa séance tenue le 4 avril 2017, le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0244;

ATTENDU la tenue, en date de ce jour, d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet particulier;

Il est proposé

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009),

Le second projet de résolution du projet particulier PP27-0244 permettant la construction d'un bâtiment résidentiel projeté au 3950, rue Sherbrooke Est. À cette fin, en plus des dérogations inscrites dans la présente résolution, il est permis de déroger aux articles 9 et 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), selon les descriptions et conditions suivantes :

1. Le territoire d'application de la présente résolution s'applique aux lots 5 646 220 à 5 646 228 ainsi qu'au lot 5 646 238.
2. La catégorie d'usages H.7 est autorisée.
3. La hauteur maximale autorisée pour le bâtiment est fixée à quatre étages.
4. Toute demande de permis de construction doit faire l'objet d'une révision architecturale, en vertu des dispositions du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, avant la délivrance d'un permis de construction.
5. Une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 5 000 \$, pour l'aménagement paysager, doit être déposée avant l'émission du permis de construction et pourra être libérée à la fin des travaux d'aménagement des espaces libres extérieurs prévus aux permis de construction émis pour le territoire d'application. Lesdits travaux doivent être complétés dans un délai de douze (12) mois suivant la fin de la validité du permis de construction émis pour le territoire d'application. Dans le cas contraire, la garantie bancaire sera encaissée à titre de pénalité.
6. Une entente doit être ratifiée entre le requérant et la Direction de l'habitation de la Ville de Montréal dans le cadre de la Stratégie d'inclusion de la Ville de Montréal pour le logement social et abordable, et ce, avant la deuxième résolution du conseil d'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve concernant le présent particulier PP27-0244.
7. Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.
8. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.
9. Toute autre disposition non incompatible continue de s'appliquer.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Éric Alan CALDWELL

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

De procéder au vote nominal sur la proposition principale.

VOTE

Votent en faveur: Karine BOIVIN ROY, Richard CELZI

Votent contre: Éric Alan CALDWELL, Laurence LAVIGNE LALONDE

Le secrétaire d'arrondissement demande au maire s'il se prévaut de son droit de vote.

Le maire vote en faveur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.09 1175092002

CA17 27 0153

Adopter le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0243 autorisant la démolition d'un bâtiment industriel situé au 2245, rue Théodore et la construction d'un projet résidentiel sur le lot 1 878 658.

Il est proposé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02 27009),

Le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0243 en vue de permettre la démolition d'un bâtiment industriel situé au 2245, rue Théodore et la construction d'un projet résidentiel sur le lot 1 878 658, et ce, malgré les dispositions apparaissant à l'article 124 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), aux conditions suivantes :

1. Le territoire d'application de la présente résolution s'applique au lot 1 878 658.
2. Le projet prévoit la construction de quatre bâtiments résidentiels sur le territoire d'application.
3. La catégorie d'usages H.4 est autorisée.
4. Toute demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une demande de permis de construction valide.
5. Toute demande de permis de construction doit faire l'objet d'une révision architecturale, en vertu des dispositions du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, avant la délivrance d'un permis de construction.
6. Une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 50 467 \$ doit être déposée avant l'émission du certificat d'autorisation de démolition et pourra être libérée lorsque les travaux de construction du dernier bâtiment projeté sur le territoire d'application seront complétés. Lesdits travaux doivent être complétés avant la fin de la validité du dernier permis de construction prévu sur le territoire d'application. Dans le cas contraire, la garantie bancaire sera encaissée à titre de pénalité.
7. Une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 5 000 \$, pour l'aménagement paysager, doit être déposée avant l'émission du premier permis de construction projeté sur le territoire d'application et pourra être libérée à la fin des travaux d'aménagement des espaces libres extérieurs prévus aux permis de construction émis pour le territoire d'application. Lesdits travaux doivent être complétés dans un délai de six (6) mois suivant la fin de la validité du dernier permis de construction émis pour le territoire d'application. Dans le cas contraire, la garantie bancaire sera encaissée à titre de pénalité.
8. Les travaux de démolition et de construction autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.
9. Les travaux de construction du premier bâtiment projeté sur le territoire d'application doivent débiter dans les 24 mois suivant la fin de la démolition.
10. À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.
11. Toute autre disposition non incompatible continue de s'appliquer.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Éric Alan CALDWELL

De procéder au vote à mains levées sur la proposition principale.

VOTE

Votent en faveur: 3

Votent contre: 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.10 1165092017

CA17 27 0154

Accorder une dérogation mineure relative au retrait minimal d'équipements mécaniques sur la toiture de mezzanines du bâtiment situé aux 2055-2063, avenue Desjardins.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

De reporter l'étude de ce point à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1175092004

Dépôt du rapport des décisions déléguées, la liste des bons de commande ainsi que la liste des saisies décentralisées des factures des directions de l'arrondissement pour le mois de mars 2017.

60.01

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Réal Ménard, déclare la séance levée à 22 h 04.

70.02

Réal MÉNARD
maire d'arrondissement

Magella RIOUX
secrétaire d'arrondissement